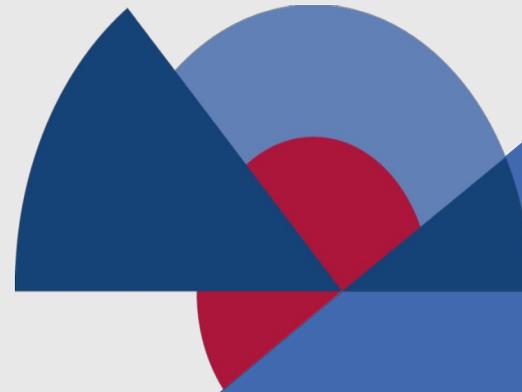


CNIS
Décembre 2020
Enquête État civil



L'INSEE est responsable depuis 1946 du Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP)

⇒ La collecte des bulletins d'état civil très ancienne

La collecte s'appuie sur 11 bulletins statistiques utilisés pour la mise à jour du RNIPP ou pour l'établissement de statistiques.

- * remplis par les officiers d'état civil en commune (métropole, Dom et COM hors Nouvelle-Calédonie)
- * transmis à l'Insee (papier, dématérialisé)
- * modifiés régulièrement pour prendre en compte les évolutions réglementaires notamment

Les informations recueillies sont celles figurant sur les actes d'état civil correspondant au type de bulletin + quelques informations « statistiques » supplémentaires propre à chaque bulletin

Les bulletins utilisés et leurs finalités :

Type de bulletin	Numéro du bulletin	Mise à jour du RNIPP	Utilisation statistique
Bulletin de transcription relatif à un jugement d'adoption plénière	B1a	oui	oui
Bulletin de transcription relatif à un jugement déclaratif de naissance	B1b	oui	oui
Bulletin de transcription relatif à un jugement déclaratif de décès ou d'absence	B1c	oui	oui
Bulletin de mariage	B2	oui	oui
Bulletin de mention en marge	B3	oui	non
Bulletin de naissance	B5	oui	oui
Bulletin d'enfant sans vie	B6	non	oui
Bulletin de décès	B7 et B7 bis	oui	oui
Bulletin de conclusion d'un pacte civil de solidarité	P1	non	oui
Bulletin de dissolution d'un pacte civil de solidarité	P2	non	oui

- * Arrivée à échéance du numéro de visa attribué pour la période 2015 - 2020

- * 1ere sollicitation du CNIS en juin avec une présentation des bulletins à l'identique de ce qui existe aujourd'hui

Depuis :

- * Réflexion sur la nécessité de revoir les bulletins induite notamment par les exploitations statistiques faites lors de la période de pandémie

Mais aussi

- * Anticipation des évolutions réglementaires à venir

- * Des évolutions mineures (organisation des communes, définition des entreprises publiques) ⇒ Note de bas de page

- * Des évolutions induites par le réglementaire :
 - suppression d'une question relative à la reconnaissance par la mère
 - anticiper l'élargissement des signes diacritiques autorisés
 - anticiper les conséquences de la loi bioéthique (élargissement de la PMA)
 - ⇒ impact sur les bulletins naissance, d'enfant sans vie, transcription d'un jugement de naissance

- * Des évolutions d'harmonisation des bulletins et enrichissement statistiques
 - ⇒ questionnement à la fois sur l'état matrimonial ou sur l'existence d'un Pacs
 - ⇒ lieu de naissance (ajout du pays de naissance si manquant)
 - ⇒ adresse des personnes (adresse complète sur tous les bulletins)

* Des évolutions dans le but d'améliorer la qualité et de minimiser la non-réponse

- ⇒ activité professionnelle (tous les bulletins)
- ⇒ lieux de décès (bulletins de décès)
- ⇒ retrait de l'information sur la date de naissance de l'enfant précédent (bulletin de naissance).

Ces évolutions vont conduire à des modifications importantes :

- ⇒ sur les bulletins
- ⇒ dans la chaîne de traitement Insee
- ⇒ pour les éditeurs de logiciel

Mais

L'enquête ne peut pas s'interrompre

D'ou le souhait :

- De pouvoir prolonger l'utilisation des bulletins actuels
- De basculer vers les nouveaux bulletins statistiques en 2022